Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 035-213503501-20260601-202606111-DE

COMMUNE DE VERGÉAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 01 juin 2026 à 20 heures,** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle polyvalente en séance publique sous la présidence URIEN Samuel, Maire
Etaient présents : URIEN Samuel, LOUIS isabelle, FESSELIER Rémi, MAIGNAN Christine, RETAILLEAU Anthony, RIVAL Véronique, GOERGEAULT Jean-François, GAUVIN Ludovic, TEMPLON Rémy, REUCHERON Jean-Marc, COURSIN Laurence, GOURMON Stéphanie, THÉBERT Ingrid, GODELOUP Natacha, BÉTIN Athur

Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés :
Etaient absents :
Date de convocation : 21/05/2026
Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15
Pouvoir :
Mme Natacha GODELOUP a été désigné secrétaire.

2026-06-01-11 : FISCALITE – MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire expose :
Par délibération en date de juin 2025, l'assemblée instituait la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune au taux de 2% en remplacement d'autres taxes (TLE, PVR, PAE…). Cette taxe est destinée à financer les équipements publics. Le Maire propose de se prononcer sur une éventuelle augmentation du taux sur l'ensemble du territoire à effet au 1er janvier 2027.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Augmente du taux de la taxe d'aménagement et de le fixer à2.10% sur l'ensemble du territoire de la commune de Vergéal avec effet au 1er janvier 2027 ;
- Décide de ne pas fixer d'exonérations facultatives ;
- Précise que la présente délibération est reconductible de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse ;
- Autorise le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Pour extrait conforme,
Le Maire